

**contenu du message**

<b>de</b>	"Bourez Nathalie" <enquetepublique.vendee2@orange.fr>
<b>à</b>	enquetepublique.vendee2@orange.fr
<b>date</b>	27/10/18 15:38
<b>objet</b>	enquête publique – Parc éolien du Millard

Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur le Préfet de Vendée,

Habitante de la commune de Péault, je viens de prendre connaissance des différents documents mis à notre disposition sur internet, concernant les projets d'implantation des parcs éoliens des Marzières et du Millard, sur les communes de Saint-Jean-de-Beugné et Sainte-Gemme-la-Plaine.

Je tiens donc par ce courriel à vous exprimer fortement mon opposition à ces projets. A cela plusieurs raisons que je souhaite vous détailler ci-dessous:

Tout d'abord, native de la Vendée, comme le furent tous mes ancêtres, je suis particulièrement attachée à mon environnement local. J'ai vécu de nombreuses années hors de ce département et je suis revenue m'y installer à l'heure de la retraite. Et quel désastre de voir tous ces projets d'éoliennes qui poussent partout au détriment de notre patrimoine paysager.

Comme l'indique le "résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement et la santé publique", ce paysage de grandes cultures céréalières est marqué par une horizontalité constante, et l'horizon est composé de peu d'obstacles visuels. De ce fait n'est-il pas anormal d'autoriser des promoteurs à y implanter des éoliennes qui de part leur hauteur vont gâcher irrémédiablement notre paysage, et cela à des kilomètres à la ronde. Nous avons déjà le parc de Corpe composé de 13 éoliennes. Quelle abberation d'y ajouter huit éoliennes d'un côté et six autres de l'autre. Ce qui fera un total de 27 éoliennes. Et pourquoi pas 50 pendant qu'on y est !!!

Ce même document indique en page 12 que "ce secteur en Vendée était identifié par le Schéma Régional Eolien comme une zone propice du point de vue du potentiel éolien". Or l'arrêté d'approbation par le Préfet Régional Pays de Loire du SRE a été annulé par le Tribunal Administratif de Nantes. Le promoteur ne devrait donc pas y faire référence.

Il est indiqué en page 20 de ce document que "les sensibilités des Monuments Historiques sont globalement faibles et aucun monument n'est concerné par des sensibilités fortes ou modérées". Ceci n'est qu'une interprétation des rédacteurs qui ne tiennent pas compte en cela de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et de la DRAC, qui ont émis des avis défavorables au regard de l'implantation des éoliennes vis à vis de certains de nos bâtiments historiques et qui évoquent un effet de saturation.

Nos bâtiments historiques ne méritent-ils pas d'être respectés, comme c'est le cas en Indre-et-Loire, où aucune éolienne n'a vu le jour probablement en raison de la présence de leurs châteaux ?

Que dire des propos, relatés dans la presse, du conseil municipal de Sainte-Gemme-la-Plaine, qui a de nouveau émis un avis favorable aux projets, qui se dit conscient que des voix s'élèvent contre une dégradation du paysage près des sites patrimoniaux de la commune et qui indique qu'il est envisagé avec le prochain plan d'urbanisme, d'autres mesures de protection et de valorisation du patrimoine. Mais il sera trop tard, c'est maintenant, Mesdames et Messieurs les élus, qu'il faut prendre en compte l'avis de vos administrés ! Comment peuvent-ils affirmer que l'installation d'éolienne est compatible avec la mise en valeur du patrimoine bâti... et reste attractif pour de nouveaux habitants comme pour les touristes chercheurs d'authenticité. Les habitants actuels vont fuir les zones où seront inplantés ces parcs s'ils le peuvent et les communes ne verront certes pas arriver de nouveaux habitants ni même les touristes, qui ne vont pas privilégier des vacances à proximité de villages entourés d'éoliennes.

Nos élus ne voient-ils pas plus loin que le bout de leur nez ? Où est l'impact favorable sur l'emploi et sur le tourisme ? Le résumé non technique de l'étude d'impact... mentionne que le projet aura un impact bénéfique sur les commerces par rapport aux travailleurs du chantier qui devront se nourrir. Mais c'est un impact à bien court terme puisque le même document indique que la durée des travaux sera courte. Il ne mentionne pas qu'une fois le parc installé l'impact sur les commerces sera bien plus important si les habitants et les touristes fuient la zone. Quel est l'impact positif en terme d'emploi sur nos communes ? Combien d'emplois locaux créés après l'installation de ces deux parcs ?

Et que dire sur l'impact de la faune et de la flore ? Encore un morceau de haie qui va être retiré. Il n'y en a déjà plus beaucoup dans notre plaine alors que l'on dit partout qu'il faut replanter. Nos espèces d'oiseaux sont déjà très malmenées en cela que nous avons déjà perdu un tiers de nos oiseaux. Faut-il que ces nouveaux parcs éoliens contribuent encore plus à leur disparition ?

Que dire de la distance d'implantation des éoliennes par rapport aux habitations, alors que de nombreux pays appliquent une distance minimale de 1 000 m, nous on fait fi de cela et on ne tient compte que d'une distance de 500 m. Ces élus qui votent pour, j'imagine qu'ils sont plus éloignés des éoliennes que leurs habitants qui vont devoir subir nuit et jour les nuisances sur leur santé et leur sécurité

Je suis pour une énergie verte et ne suis pas, comme certains pourraient le penser du fait de mon opposition aux éoliennes, une pro-nucléaire. Il y a d'autres façons de pourvoir nos besoins en électricité. Ce n'est pas en élevant des éoliennes qui ne fonctionnent pas de manière permanente, éoliennes arrêtées quand il y a trop de vent, éoliennes arrêtées quand il fait trop chaud, éoliennes arrêtées quand il fait trop froid, et qui nécessitent donc l'appel à d'autres sources d'énergies, que l'on fera du bien à notre planète. Et quel que soit le nombre d'éoliennes qui ont été créées, a-t-on vu pour autant la moindre décision effective pour fermer des centrales nucléaires ?

Alors au lieu de dépenser des milliards pour enrichir des promoteurs, et de faire payer la note aux contribuables entre autre via la CSPE, ne peut-on faire en sorte que cet argent soit distribué aux habitants pour que leurs habitations soient moins consommatrices d'énergie et de ce fait faire en sorte que nos besoins en électricité diminuent.

La liste est longue des motifs qui font que je suis opposée à ces deux projets de parcs éoliens, d'autant plus qu'à proximité il y a maintenant le projet du parc Mareuil/Péault avec 9 éoliennes !!!!

Un article de presse du début d'année, a relaté la motion votée à l'unanimité par les conseillers départementaux de Vendée "pour un développement raisonné de l'éolien terrestre", les élus considérant que "la Vendée a honoré sa part du contrat" avec 26% du parc régional. Faut-il donc continuer à implanter de nouveaux parcs et détruire à tout jamais notre patrimoine paysager et par là-même notre potentiel touristique ?

Aussi M. le Préfet, je vous demande de prendre en compte mes quelques arguments qui viennent s'ajouter à tous ceux relayés par les habitants qui ont à coeur de préserver notre patrimoine paysager, notre faune, notre flore mais aussi le bien-être de nos concitoyens.

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur le Préfet de la Vendée, mes salutations distinguées.

Nathalie Bourez